

GREENCIDE 25G

ANTIMICROBIEN

Solution

MICROBIOCIDE UTILISÉ POUR MAÎTRISER LES DÉPÔTS MICROBIENS ET LES BACTÉRIES SULFATORÉDUCTRICES DANS LE FORAGE DES PUITES DE PÉTROLE, LES APPLICATIONS DE TRAITEMENT DE CHAMP PÉTROLIFÈRE, LES SYSTÈMES D'EAU DE CHAMP PÉTROLIFÈRE, LES PIPELINES ET SYSTÈMES DE PRODUCTION ET DE TRANSMISSION DE GAZ, ET L'ÉQUIPEMENT ET LES ZONES D'ENTREPOSAGE DE GAZ, PAR EXEMPLE, LES RÉSERVOIRS D'EAU D'INJECTION À VAPEUR, CHAMPS PÉTROLIFÈRES INJECTÉS D'EAU, L'EAU D'INJECTION, L'EAU D'ÉTANG DE RETENUE, L'EAU DE PUITES DE RECHARGE, LES RÉSERVOIRS D'EAU, LES RÉSERVOIRS DE CARBURANT, ET LES SYSTÈMES INDUSTRIELS FERMÉS DE TRAITEMENT DE L'EAU RECYCLÉE DES CHAMPS PÉTROLIFÈRES ET DES RAFFINERIES.

COMMERCIAL

GARANTIE: Glutaraldéhyde..... 25,0%

N^o D'ENREGISTREMENT 27167
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

DANGER CORROSIF LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

CONTENU NET : 20 litres ou 210 litres

Vendu par :
Nalco Canada ULC
1055 Truman Street, PO Box 5002
Burlington ON, Canada L7R 3Y9

EN CAS D'URGENCE, VEUILLEZ APPELER LE SERVICE À LA
CLIENTÈLE DE SPECIAL PRODUCTS AU 281-431-2561, OU CHEMTREC
AU 1-800-424-9300

PRÉCAUTIONS: RISQUES POUR LES HUMAINS
DANGER
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Corrosif. Cause des blessures permanentes aux yeux et des irritations cutanées. Nocif s'il est inhalé, avalé ou absorbé par la peau. Des contacts prolongés ou répétés avec la peau peuvent provoquer des réactions allergiques chez certaines personnes. Provoque l'apparition de signes et de symptômes d'asthme chez les personnes particulièrement réactives.

Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements.
Ne pas respirer les fumées et les vapeurs. Ne pas avaler.

Porter une combinaison par-dessus un vêtement à manches longues et un pantalon long, des chaussettes, des chaussures et des gants résistant aux produits chimiques, des lunettes de protection durant les activités de mélange, de chargement, d'application, de nettoyage et de réparation. Se laver à fond avec de l'eau et du savon après la manipulation du produit. Utiliser uniquement dans un endroit bien aéré. Enlever les chaussures et les vêtements contaminés et les laver avant de les remettre.

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Ce pesticide est toxique pour les organismes aquatiques. NE PAS utiliser dans les champs de pétrole marins ou estuariens.

PREMIERS SOINS

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer immédiatement et de façon continue avec de l'eau courante pendant au moins 30 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Si la personne est entièrement alerte et coopérative, faire rincer la bouche à grande eau. En cas d'ingestion, faire boire 120 à 240 mL (4 à 8 onces) d'eau. Ne pas faire vomir. Si la personne vomit ou si elle éprouve une détresse respiratoire, une altération de l'état mental, des nausées, ne pas tenter de rincer la bouche.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

L'inhalation peut causer des dommages aux poumons. Des dommages probables aux muqueuses peuvent contre-indiquer un lavage d'estomac. Des mesures contre le choc circulatoire, la dépression respiratoire et la convulsion peuvent être nécessaires.

ÉLIMINATION

1. Rincer le contenant vide trois fois ou le rincer sous pression. Ajoutez les rinçures au site de traitement.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ENTREPOSAGE ET MANIPULATION

Les solutions antimicrobiennes GREENCIDE 25G sont incompatibles avec de nombreux matériaux de construction généralement utilisés tels que l'acier, le fer galvanisé, l'aluminium, l'étain et le zinc. Ces solutions peuvent être stockées et manipulées dans l'acier doublé de phénol cuit, le polyéthylène, l'acier inoxydable, et l'équipement de plastique renforcé à l'époxy. Ce produit gèle à environ – 10 °C. Par conséquent, à moins que le réservoir de stockage se trouve à l'intérieur ou dans le sous-sol, du chauffage et de l'isolation peuvent être exigés. Si le chauffage est nécessaire, l'exposition aux températures élevées devrait être évitée. Pendant de courtes périodes (jusqu'à environ 1 mois) les températures jusqu'à 38 °C peuvent être tolérées, mais la température d'entreposage idéale est de 27 °C.

Une pompe centrifuge en acier inoxydable est recommandée pour le

transfert. Des joints spiralés en acier inoxydables avec TEFLON® conviennent comme joints ainsi que pour l'emballage.

Pour empêcher la contamination, stocker ce produit loin de la nourriture pour humains ou pour animaux.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

MODE D'EMPLOI

NE PAS transvaser à l'air libre plus de 20 L de concentré par jour. Utiliser un système d'ajout automatique lorsqu'on utilise plus de 20 L de concentré par jour.

NE PAS contaminer les réserves d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets. NE PAS rejeter un effluent contenant ce produit dans un réseau d'égout, un lac, un cours d'eau, un étang, un estuaire, un océan ou tout autre plan d'eau.

INJECTIONS D'EAU

Le produit antimicrobien GREENCIDE 25G doit être ajouté au système d'injection d'eau à un point de mélange uniforme.

Traitement initial : lorsqu'il est évident que le système est contaminé, ajouter 200 à 10 000 ppm de produit antimicrobien GREENCIDE 25G au système (0,8 à 37,9 litres de produit antimicrobien GREENCIDE 25G pour 3 785 litres d'eau injectée). Répéter jusqu'à ce que la situation soit maîtrisée.

Dose subséquente : lorsque le contrôle microbien est évident, ajouter 40 à 10 000 ppm de produit antimicrobien GREENCIDE 25G (0,15 à 37,9 litres de produit antimicrobien GREENCIDE 25G pour 3 785 litres d'eau injectée) dans le système une fois par semaine, ou selon le besoin.

BOUE DE FORAGE / FLUIDES DE FORAGE, ACHÈVEMENT, RECONDITIONNEMENT

Le produit antimicrobien GREENCIDE 25G doit être ajouté à un système de fluide de forage à un point de mélange uniforme tel qu'un réservoir de boue à circulation.

Traitement initial : ajouter 100 à 2 000 ppm de produit antimicrobien GREENCIDE 25G (1,5 à 30,3 litres de produit antimicrobien GREENCIDE 25G pour 100 barils de

fluide) à un fluide de forage fraîchement préparé, selon le degré de contamination.

Dose de maintien : maintenir une concentration de 100 à 2 000 ppm de produit antimicrobien GREENCIDE 25G en ajoutant 1,5 à 30,0 de produit antimicrobien GREENCIDE 25G pour 100 barils de fluide supplémentaire, ou selon le besoin en fonction du degré de contamination.

FLUIDES DE PACKER

Le produit antimicrobien GREENCIDE 25G doit être ajouté à un fluide de packer d'étanchéité à un point de mélange uniforme tel qu'un réservoir de stockage à circulation. Ajouter 100 à 1 200 ppm de produit antimicrobien GREENCIDE 25G (1,5 à 18,9 litres de produit antimicrobien GREENCIDE 25G par 100 barils de fluide) dans un fluide fraîchement préparé, selon le degré de contamination. Sceller le fluide de packer traité dans le mur entre le boîtier et le tube de production.

SYSTÈMES ET PIPELINES DE TRANSMISSION ET DE PRODUCTION DE GAZ

Le produit antimicrobien GREENCIDE 25G doit être ajouté à un pipeline de transmission ou de production de gaz par injection directe. L'application doit être mise en oeuvre pour assurer la distribution maximum du produit antimicrobien GREENCIDE 25G sur toute la surface interne du pipeline. Pour faciliter l'application, il est préférable de diluer le produit antimicrobien GREENCIDE 25G avec un solvant approprié immédiatement avant usage. Les injections doivent être administrées hebdomadairement dans le système ou selon le besoin pour maintenir le contrôle.

SYSTÈMES ET Puits DE STOCKAGE DE GAZ

Les puits individuels doivent être traités avec une quantité suffisante de produit antimicrobien GREENCIDE 25G pour produire une concentration de 1 000 à 10 000 ppm de produit antimicrobien GREENCIDE 25G lorsqu'il est dilué par l'eau présente dans la formation. L'injection doit avoir lieu avant l'injection du gaz (durant l'été). Les injections doivent être administrées annuellement, ou selon le besoin pour maintenir le contrôle.

Les condensats individuels doivent être traités avec une quantité suffisante de produit antimicrobien GREENCIDE 25G pour produire une concentration de 400 à 4 000 ppm de produit antimicrobien GREENCIDE 25G lorsqu'il est dilué par l'eau présente dans le condensat. Les injections doivent être administrées annuellement, ou selon le besoin pour maintenir le contrôle.

HYDROTESTS

L'eau utilisée pour l'hydrotest des pipelines ou des cuves doit contenir 200 à 8 000 ppm de produit antimicrobien GREENCIDE 25G (0,8 à 30,3 litres de produit

antimicrobien GREENCIDE 25G pour 3 785 litres d'eau) selon la qualité de l'eau et le temps que l'équipement ne sera pas en service.

ACTIVITÉS DE RACLAGE DU PIPELINE

Ajouter le produit antimicrobien GREENCIDE 25G dans un bouchon d'eau immédiatement après le racleur (idéalement, cette quantité d'eau doit être minimale et se trouver entre le racleur et le racleur arrière). Une quantité suffisante de produit antimicrobien GREENCIDE 25G doit être ajoutée afin de produire une concentration de 0,2 à 2 % (0,8 à 7,6 litres de produit antimicrobien GREENCIDE 25G pour 3 785,5 litres d'eau), selon la longueur du pipeline et la gravité de l'encrassement biologique.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))